

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois d'avril 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin et Vincent Guillot. Le directeur général et greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux et monsieur le conseiller Nelson Bernard sont absents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 26 mars 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Adoption du règlement numéro 2018-1049 – Matières résiduelles
7. Adoption du règlement numéro 2018-1050 – Écocentre
8. Adoption du règlement numéro 2018-1051 – Rue publique (des Rochers)
9. Adoption du règlement numéro 2018-1055 – Tarification services municipaux
10. Autorisation de signature – Acquisition terrain Club de golf, rue des Saphirs
11. Autorisation de dépenses – Préparation acquisition de l'aréna
12. Achat d'équipements – Fonds de roulement
13. Autorisation de dépenses – Murs architecturaux réception Hôtel de ville
14. Nomination Comité négociation convention collective
15. Échelles salariales du personnel non syndiqué

TRAVAUX PUBLICS:

16. Acceptation de soumission – Tonte 2018-2019-2020
17. Acceptation de soumission – Fauchage 2018-2019-2020
18. Acceptation de soumission – Réfection de pavage 2018
19. Acceptation de soumission – Remplacement des lampadaires 2018
20. Acceptation de soumission – Nettoyage des puisards 2018-2019-2020
21. Acceptation de soumission – Inspection des conduites
22. Offre de services professionnels pour le dragage du réservoir de la prise d'eau potable
23. Offre de services professionnels pour la réfection de la captation de l'émissaire – Garage
24. Offre de services professionnels pour la construction d'un bassin de rétention pluvial – Rue des Grès
25. Ajustement honoraires professionnels – Technicien - UTE
26. Lignage de chaussée 2018
27. Contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes 2018
28. Fourniture de pavage en vrac
29. Embauches – Saison estivale 2018
30. Ententes – Réaménagement de l'accès au stationnement de l'aréna de Boischatel
31. Mandat pour cinq (5) ans à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

URBANISME:

32. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056

- 33. Fonds de développement des territoires-Volet 2 – Programme de plantation d'arbres
- 34. Autorisation de signatures–Protocole d'entente Développements Boischatel inc.
- 35. Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures - Développement Boischatel Inc.
- 36. Autorisation de signatures – Protocole d'entente Groupe McKeet inc.
- 37. Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures - Groupe McKeet Inc.
- 38. Demande de PIIA – 5190, avenue Royale
- 39. Demande de PIIA – 5340, avenue Royale
- 40. Demande de PIIA – 81, rue de la Garnison

LOISIRS

- 41. Réalisation d'une politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés
- 42. Nomination d'un élu responsable des questions familiales et des aînés
- 43. Nomination d'un élu spécifique au poste de responsable des questions familiales et des aînés
- 44. Mise en place d'un comité de pilotage PFM et MADA
- 45. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels plans et devis – Parc des Saphirs

DIVERS

- 46. Périodes de questions :
 - 46.1 Membres du Conseil
 - 46.2 Public
- 47. Levée / Ajournement

2018-102

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint, en y enlevant l'item 24 « Offre de services professionnels pour la construction d'un bassin de rétention pluvial– Rue des Grès » qui sera reporté à une prochaine séance.

2018-103

3. **Adoption des procès-verbaux du 5 et du 26 mars 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et du 26 mars 2018 tels que rédigés par la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint.

2018-104

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mars 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux usine traitement de l'eau potable

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

ADMINISTRATION

- 2018-105 6. **Adoption du règlement numéro 2018-1049 – Matières résiduelles**
Considérant que le règlement numéro 90-443 ayant trait à l'enlèvement des ordures doit être abrogé et remplacé vu sa désuétude;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1049 sur la gestion des matières résiduelles soit et est adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-106 7. **Adoption du règlement numéro 2018-1050 – Écocentre**
Considérant que le règlement numéro 2012-934 concernant l'admissibilité, l'utilisation, le fonctionnement et la tarification de l'écocentre de la Municipalité doit être abrogé et remplacé;
Considérant l'ouverture du nouvel écocentre;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1050 concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre soit et est adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-107 8. **Adoption du règlement numéro 2018-1051 – Rue publique (des Rochers)**
Considérant l'acceptation finale des travaux de la phase 3A du Faubourg de la Rivière Ferrée;
Considérant l'acte notarié de Me Martine Bisson pourtant ses minutes 10 912 concernant l'acquisition de la section de la rue des Rochers à titre gratuit tel que prévu dans les ententes promoteur;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1051 ayant pour objet de rendre publique la section de la rue des Rochers (de la rue des Saphirs à la rue de la Rivière) soit et est adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-108 9. **Adoption du règlement numéro 2018-1055 – Tarification des services municipaux**
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 1 de celui-ci ;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 mars 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux et que le règlement portant le numéro 2018-1055 soit et est adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2018-109 10. **Autorisation de signature – Acquisition terrain Club de golf, rue des Saphirs**
- Considérant** le projet de construction de la patinoire des Saphirs;
- Considérant** qu'il est nécessaire d'acquérir une partie terrain dans le secteur des travaux, propriété du Club de golf Royal Québec;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à négocier et soumettre une offre d'achat pour l'acquisition du terrain et advenant l'acceptation de l'offre, d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires aux transactions.
- 2018-110 11. **Autorisation de dépenses – Préparation acquisition de l'aréna**
- Considérant** l'offre d'achat de l'aréna;
- Considérant** l'acquisition de l'aréna prévue en mai 2018;
- Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer des dépenses préalables à l'acquisition afin que l'ouverture par la Municipalité se fasse le plus tôt possible;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint, à effectuer les dépenses nécessaires selon les budgets octroyés lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018.
- 2018-111 12. **Achat d'équipements – Fonds de roulement**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration et le Service des loisirs et de la culture;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour les sommes suivantes :
- La somme de 16 500 \$ plus les taxes pour l'achat de l'unité ÉcoPatinoire sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de cinq (5) ans.
 - La somme de 7850 \$ plus les taxes pour l'affûteuse à patins neuve sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.
 - La somme 863 \$ plus les taxes pour l'enregistreur de caméra sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.
- 2018-112 13. **Autorisation de dépenses – Murs architecturaux réception Hôtel de ville**
- Considérant** les travaux de rénovation afin de réaménager la réception de l'Hôtel de ville;
- Considérant** la proposition de MBH Aménagement pour des murs architecturaux.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à MBH Aménagement pour un montant estimé de 16 533.18 \$, incluant les taxes.

2018-113 14. **Nomination Comité négociation convention collective**
Considérant que la convention collective des employés municipaux se termine le 31 décembre 2018;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la formation d'un comité de négociations;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de nommer le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe/greffière-trésorière à siéger sur le comité de négociations de la convention collective des employés municipaux.

2018-114 15. **Échelles salariales – Personnel non syndiqué**
Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les échelles salariales de certains postes du personnel non syndiqués pour l'année 2018 conformément à la structure salariale en vigueur;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de modifier les échelles salariales personnel non syndiqué telles que présentées au conseil pour l'année 2018.

TRAVAUX PUBLICS

2018-115 16. **Acceptation de soumission – Tonte 2018-2019-2020**
Considérant le processus d'appel d'offres public pour la tonte de pelouse;
Considérant que cinq soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe ESSA selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 77 386,17 \$ taxes incluses, pour les années 2018-2019-2020.

2018-116 17. **Acceptation de soumission – Fauchage 2018-2019-2020**
Considérant le processus d'appel d'offres public pour le fauchage;
Considérant que cinq soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Entretien Gariépy inc. selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 50 018.41 \$ taxes incluses, pour les années 2018-2019-2020.

2018-117 18. **Acceptation de soumission – Réfection de pavage 2018**
Considérant le processus d'appel d'offres public pour la réfection de pavage;
Considérant que huit soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Nasco inc. selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 70 937.28 \$ taxes incluses.

2018-118 19. **Acceptation de soumission – Remplacement des lampadaires 2018**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour le remplacement des lampadaires;
Considérant que deux soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Électricité André Langevin inc. (ELECAL) pour un montant de 44 265.38 \$ taxes incluses, pour onze (11) lampadaires.

- 2018-119 20. **Acceptation de soumission – Nettoyage des puisards 2018-2019-2020**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des puisards;
Considérant que deux soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Veolia Services de l'environnement selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 49 744.22 \$ taxes incluses, pour les années 2018-2019-2020.
- 2018-120 21. **Acceptation de soumission – Inspection des conduites**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'inspection des conduites ;
Considérant que deux soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Veolia Services de l'environnement selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 23 115.90 \$ taxes incluses.
- 2018-121 22. **Offre de services professionnels pour le dragage du réservoir de la prise d'eau potable**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder au dragage du réservoir de la prise d'eau potable;
Considérant l'offre de services professionnels incluant les taux horaires de la firme Stantec Experts-conseils Ltée;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour un montant estimé de 6 000 \$, plus les taxes.
- 2018-122 23. **Offre de services professionnels pour la réfection de la captation de l'émissaire pluvial - Garage**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la captation de l'émissaire pluvial sur le terrain du garage municipal;
Considérant l'offre de services professionnels incluant les taux horaires de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour un montant estimé de 19 506 \$, plus les taxes.
24. ***L'item 24 « Offre de services professionnels pour la construction d'un bassin de rétention pluvial– Rue des Grès » est reporté à une prochaine séance.***

- 2018-123 25. **Ajustement honoraires professionnels – Technicien - UTE**
- Considérant** les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;
- Considérant** que les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable se prolongent au-delà du 31 mars 2018;
- Considérant** la lettre de demande d'ajustement de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils en date du 26 mars 2018 ;
- Considérant** la résolution # 2017-45 relativement au mandat pour les services professionnels pour plans, devis et surveillance pour la mise aux normes de l'UTE ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser un montant supplémentaire selon l'estimation des prix d'honoraires professionnels de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils au montant de 62 080,00 \$ plus les taxes, tel que prévu au bordereau de soumission.
- 2018-124 26. **Lignage de chaussée 2018**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au lignage de chaussée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2018;
- Considérant** la finition des travaux dans la côte de l'Église;
- Considérant** l'offre de prix de la compagnie Gonet BG inc.;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter l'offre de Gonet BG inc. selon les taux prévus à l'offre de service pour un montant estimé de 12 199,60 \$ plus les taxes, selon les prix unitaires au bordereau. Ce montant inclut le lignage de la côte de l'Église.
- 2018-125 27. **Contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes 2018**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la demande de prix pour le contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes pour l'année 2018;
- Considérant** l'offre de prix de la compagnie Éco Verdure;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter l'offre de Éco Verdure selon les taux prévus à l'offre de service pour un montant estimé de 14 880,03 \$ plus les taxes, selon les prix unitaires au bordereau.
- 2018-126 28. **Fourniture de pavage en vrac**
- Considérant** que le Service des travaux publics pourra dorénavant effectuer du pavage de reprise suite l'acquisition d'un finisseur d'asphalte et d'un rouleau;
- Considérant** la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour la saison 2018;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de pavage en vrac au prix le plus bas selon les disponibilités du type de bitume, au moment d'effectuer des travaux de pavage pour la saison 2018.

2018-127

29. **Embauches - Saison estivale 2018**

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la saison estivale ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

- Monsieur Francis Marquis au poste de journalier spécialisé temporaire du 3 avril au 16 novembre 2018;
- Monsieur Jean-Philippe Croteau au poste de préposé à l'écocentre du 3 avril au 16 novembre 2018.

2018-128

30. **Ententes – Réaménagement de l'accès au stationnement de l'aréna de Boischatel**

Considérant que la conception actuelle de l'accès au stationnement de l'aréna est problématique et peu sécuritaire ;

Considérant que la proposition d'entente entre le propriétaire du terrain voisin de l'aréna et la Municipalité, préparée par le directeur de l'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil accepte la présente proposition d'entente et autorise le directeur général, ou le greffier-trésorier adjoint ou le directeur des travaux publics à déposer les demandes d'autorisation au MTQ et de conclure les ententes nécessaires avec HKD Turbocristal.

Il est également proposé d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

2018-129

31. **Mandat pour cinq (5) ans à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**

Considérant que la Municipalité de Boischatel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

URBANISME

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1056

Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du _____;

Considérant qu'avis de motion a été donné par madame la conseillère Natasha Desbiens à la séance du 26 mars 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Modification de l'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976.

Dans la zone H2-056, la mesure de contingentement suivante est ajoutée à l'usage spécifiquement autorisé « Garderie » :

« Un maximum de deux garderies à titre d'usage principal est autorisé pour l'ensemble de la zone ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 3 AVRIL 2018.

- 2018-130 32. **Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le premier projet règlement numéro 2018-1056 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.
- 2018-131 33. **Fonds de développement des territoires-Volet 2 – Programme de plantation d'arbres**
- Considérant** l'entente relative au fonds du développement des territoires de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré;
- Considérant** que la Municipalité désire élaborer un projet de plantation d'arbres;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service de l'urbanisme, à déposer le projet de plantation d'arbres au fonds de développement des territoires – volet 2.
- 2018-132 34. **Autorisations de signature – Protocole d'entente - Développements Boischatel inc.**
- Considérant** la réalisation du projet de développement *Le Plateau Boischatel, Développements Boischatel Inc.* ;
- Considérant** le règlement # 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet *Le Plateau Boischatel, Développements Boischatel Inc.*
- 2018-133 35. **Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures - Développements Boischatel inc.**
- Considérant** que la municipalité de Boischatel a adopté un règlement sur les travaux municipaux en ce qui concerne les ententes promoteurs;
- Considérant** qu'à la fin des travaux les promoteurs doivent remettre les rues, les bassins de rétention et les infrastructures à la Municipalité selon les règles établies au règlement municipal;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :
- Que** le Conseil municipal informe le ministre que la Municipalité est d'accord avec la demande de certification d'autorisation déposée par Développements Boischatel Inc.;
- Que** la Municipalité appliquera le programme d'exploitation et d'entretien et s'engage à entretenir les ouvrages et tenir un registre d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales.
- 2018-134 36. **Autorisations de signature – Protocole d'entente – Groupe McKeet inc.**
- Considérant** la réalisation du projet de développement *Le Plateau Boischatel, Groupe McKeet Inc.* ;
- Considérant** le règlement # 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet *Le Plateau Boischatel, Groupe McKeet Inc.*

2018-135

37. **Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures - Groupe McKeet Inc.**

Considérant que la municipalité de Boischatel a adopté un règlement sur les travaux municipaux en ce qui concerne les ententes promoteurs;

Considérant qu'à la fin des travaux les promoteurs doivent remettre les rues, les bassins de rétention et les infrastructures à la Municipalité selon les règles établies au règlement municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal informe le ministère que la Municipalité est d'accord avec la demande de certification d'autorisation déposée par Groupe McKeet Inc.;

Que la Municipalité appliquera le programme d'exploitation et d'entretien et s'engage à entretenir les ouvrages et tenir un registre d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales.

2018-136

38. **Demande de PIIA – 5190, avenue Royale**

Considérant la demande de permis portant sur la rénovation de la résidence située au 5190, avenue Royale, plus spécifiquement sur le changement de deux fenêtres sur la lucarne avant;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 5190, avenue Royale, tel que présenté.

2018-137

39. **Demande de PIIA – 5340, avenue Royale**

Considérant la demande de permis portant sur la rénovation de la résidence située au 5390, avenue Royale, plus spécifiquement sur le changement deux fenêtres;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 5340, avenue Royale, tel que présenté.

Monsieur le conseiller Daniel Morin quitte la réunion pour le point suivant.

2018-138

40. **Demande de PIIA – 81, rue de la Garnison**

Considérant le projet présenté par le propriétaire du 81, rue de la Garnison pour la démolition et le déplacement de bâtiments sur sa propriété;

Considérant qu'il est proposé de restaurer et de déménager, sur une propriété de la Municipalité, le bâtiment accessoire inscrit au répertoire du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'il est proposé de détruire le bâtiment principal, le garage et le cabanon qui n'ont pas de valeur patrimoniale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la démolition et le déplacement de bâtiments sis au 81, rue de la Garnison, tel que présenté.

Monsieur le conseiller Daniel Morin revient à son poste.

LOISIRS

2018-139

41. **Réalisation d'une politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés**

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel élabore une politique familiale la démarche Municipalité amies des aînés dans un délai de 24 mois.

2018-140

42. **Nomination d'un élu responsable des questions familiales et des aînés**

Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin, et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel désigne un de ses élus « responsable des questions familiales (RQF) et relatives aux aînés (RQA) », que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et relatives aux aînés, d'assurer la présidence du comité de la PFM et MADA et d'assurer, au nom du le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

2018-141

43. **Nomination d'un élu spécifique au poste de responsable des questions familiales et des aînés**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel désigne madame la conseillère Martine Giroux à titre de « responsable des questions familiales (RQF) » et « responsable des questions relatives aux aînés (RQA) », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et relatives aux aînés, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et de MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

44. Mise en place d'un comité de pilotage PFM et MADA

Considérant la volonté de la municipalité ou la MRC d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité ou la MRC est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

Considérant la volonté de la municipalité ou la MRC d'élaborer la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés pour favoriser le vieillissement actif;

Considérant que la municipalité ou la MRC est en période d'élaboration des démarches PFM et MADA;

Considérant que le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et de la démarche MADA;

Considérant que la PFM et la démarche MDA sont une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF) et relatives aux aînés (RQA) .

Le comité de la PFM et de la démarche MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM et de la démarche MADA:
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population, des aînés;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » et « aînés ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en oeuvre de la politique familiale et MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et la démarche MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM ou sur les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer les principes « penser et agir famille » et;« penser et agir aîné »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

2018-143

45. **Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels plans et devis – Parc des Saphirs**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour les plans et devis du Parc des Saphirs;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour les plans et devis du Parc des Saphirs.

DIVERS

46. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Nettoyage bassin eau potable

De la part de l'assistance :

- Lien routier

2018-144

47. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h39.

ASSISTANCE : 3 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

***Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter mais n'est pas tenue de le faire.**

Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le Greffier-trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 avril 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^e jour du mois d'avril 2018, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Offre de services professionnels – Réaménagement captation Grand Ruisseau
2. Autorisation de signature – Radiation d'une servitude
3. Autorisation de signature – Acquisition de l'aréna
4. Embauches
5. Autorisation de dépenses – Fonds de roulement
6. Périodes de questions :
 - 6.1 Membres du Conseil
 - 6.2 Public
7. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-145

1. **Offre de services professionnels – Réaménagement captation Grand Ruisseau**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au réaménagement de la captation du cours d'eau Grand Ruisseau sur la rue des Grès;

Considérant l'offre de services professionnels incluant les taux horaires de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour un montant estimé de 16 556 \$, plus les taxes.

2018-146

2. **Autorisation de signature – Radiation de servitude**

Considérant la lettre des propriétaires du lot 4 210 302 du 28 mars 2018 demandant la radiation de la servitude numéro 78 246 en faveur de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité consent à radier ladite servitude selon les conditions qui sont énoncées dans l'entente proposée par le directeur de l'urbanisme en date du 4 avril 2018;

Considérant que les propriétaires s'engagent à payer tous les frais administratifs et professionnels associés à la radiation de la servitude;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'extinction de cette servitude par la publication d'un acte à cet effet et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer ledit acte.

2018-147

3. **Autorisation de signature – Acquisition de l'Aréna**

Considérant la promesse d'achat du Complexe sportif Trane signée le 22 juin 2017;

Considérant l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 2017-1036 par le MAMOT le 1^{er} août 2017;

Considérant l'aide financière de 3 M\$ obtenue à cette fin des Fonds de la MRC réservés à des fins de développement régional;

Considérant que la promesse d'achat prévoit la réception du contrat de vente pour l'acquisition de l'aréna de Boischatel par Me Alain Gariépy, notaire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer le contrat de vente pour l'acquisition de l'aréna de Boischatel à être préparé par Me Alain Gariépy, notaire, conditionnellement aux rapports d'inspections concluants de l'aréna et au respect des obligations prévues à l'offre d'achat de la part des deux parties.

4. **Embauches**

2018-148

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un technicien en traitement de l'eau potable;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat rencontre les exigences;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Philippe Morin au poste de technicien en traitement de l'eau potable, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

2018-149

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé opérateur afin de compléter l'équipe des travaux publics;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat rencontre les exigences;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Dany Caron au poste de journalier spécialisé opérateur, selon les conditions prévues à la convention collective.

2018-150

Considérant que la Municipalité doit nommer un capitaine supplémentaire au service de sécurité incendie;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat rencontre les exigences;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Alexandre Lajoie au poste de capitaine pour le service de sécurité incendie, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

2018-151

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés pour le camp de jour;

Considérant la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

- Madame Rosalie Dufresne au poste de responsable (Boréal) ;
- M. Francis Picard au poste de responsable à l'animation.

2018-152

5. **Autorisation de dépenses – Fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des travaux publics ainsi que pour le Service des loisirs et de la culture;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour les sommes suivantes :

- La somme de 2 000 \$ taxes incluses pour l'ameublement de l'accueil et de la cuisine de l'écocentre sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.
- La somme 6 725 \$ taxes incluses l'équipement de l'aréna sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

6. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-153

7. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h23.

ASSISTANCE : 0 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

¹Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter mais n'est pas tenue de le faire. Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le Greffier-trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.

